

Sadnet accepte le règlement de vos prestations en CESU préfinancés !

Qu'est-ce qu'un CESU préfinancé ?

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est un dispositif français qui facilite la rémunération des services à la personne, en particulier les services à domicile de manière régulière ou ponctuelle. Il est identifié au nom du bénéficiaire et affiche une valeur définie. Le CESU est fourni et préfinancé par certains employeurs, comités d'entreprise ou autres organismes financeurs. Il est remis ou vendu au bénéficiaire pour un montant inférieur à sa valeur nominale.

Qui peut en bénéficier ?

Votre activité professionnelle vous permet de bénéficier du CESU afin de rémunérer votre aide-ménagère, tout en profitant en plus d'un crédit d'impôt supplémentaire de 25%.

- Les fonctionnaires :
- Les salariés :
- Les professions libérales, chef d'entreprises, commerçants :

Comment utiliser mes CESU pour payer mon aide-ménagère ?

Pour savoir comment utiliser les CESU, rendez-vous sur le site de l'émetteur de vos CESU pour effectuer vos démarches:

Il y a 5 organismes émetteurs de CESU préfinancés:

- <https://www.cesudomalin.com>
- <https://www.edenred.fr/ticket-cesu>
- <https://www.cesu-sodexo.fr>
- <https://www.cheque-domicile.fr/>
- <https://www.domiserve.com/>